



Deux labels pour les ateliers bois ONF du sud de la France !

L'atelier bois ONF des Cévennes vient d'obtenir la certification « Bois des territoires du massif central » et l'atelier bois de Provence, la certification « Bois des Alpes ».

Ces deux labels attribués par Qualisud, organisme certificateur, viennent couronner dix années de création de produits conçus pour durer et d'évolutions écoresponsables, en faveur des bois non-traités, des filières courtes, de la traçabilité du bois depuis la forêt jusqu'au mobilier posé.

Ces labels mettent d'abord en avant deux territoires avec une forte identité forestière, le Massif central et les Alpes, en grande partie grâce à la sylviculture durable et raisonnée pratiquée par l'ONF. Ils distinguent surtout un matériau durable, écologique et transformé localement, le bois, qui joue un rôle de plus en plus important dans la construction et dans le stockage du carbone. Enfin, ils marquent une étape dans l'amélioration de la qualité pour les ateliers bois, après la certification de leur chaîne de contrôle PEFC.



Meyrueis,
en Lozère



Barrême, dans
les Alpes de
Haute Provence

Communiqué de presse

20 février 2019

BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL

Créée le 10 mars 2017, à l'initiative des Communes forestières, l'association pour la valorisation du bois des territoires du Massif central regroupe des acteurs de la forêt et du bois construction. Les engagements de l'association sont : favoriser les circuits courts, l'économie locale et l'emploi dans les territoires, et ceci à travers un outil : la certification « BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™ ».



L'atelier des Cévennes est la seconde entreprise certifiée sur trois à ce jour, essentiellement pour le Douglas et le Robinier.

BOIS DES ALPES

La démarche vise à augmenter l'utilisation des bois alpins dans la construction à travers la mise en place d'un outil, la certification de produits et services Bois des Alpes. Cette certification apporte une garantie de qualité des produits bois construction et un service exemplaire en terme de développement durable.



Plus loin que la promotion commerciale, la certification Bois des Alpes offre, via un contrôle indépendant, une réelle garantie sur les critères suivants :

- L'origine des bois, massif alpin, garantie à 100% par la traçabilité.
- Les caractéristiques techniques
- Le respect des normes en vigueur
- L'intervention d'entreprises locales

L'objectif est d'apporter une réponse aux attentes du marché tout en veillant à valoriser les ressources forestières et les compétences locales, maintenir les emplois locaux et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais des circuits courts.



UNE DÉMARCHE GAGNANT-GAGNANT
Valorisation des bois locaux

L'atelier de Provence rejoint les 65 entreprises engagées dans la démarche, certaines depuis dix ans, essentiellement pour le Mélèze.

A noter que le bâtiment de l'atelier bois de Provence, construit par la Commune de Barrême, est lui-même une réalisation BOIS DES ALPES™.

CONTACTS PRESSE

ONF
Claire.vignon@onf.fr
Tél. : 06 11 13 15 01